

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 3 mai 2017 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Maire  
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif  
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif  
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif  
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif  
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif  
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif  
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif  
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif  
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif  
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

**ABSENCE :**

M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances  
Me Emmanuel Tani-Moore, Greffier adjoint  
M. Alain Marcoux, Directeur général  
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels  
Mme Mary Deros, conseillère associée  
M. Richard Guay, conseiller associé

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE17 0660**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 3 mai 2017, en y retirant les articles 12.001, 20.039, 40.002, et en y ajoutant l'article 30.011.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE17 0661**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 15 mai 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE17 0662**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 18 mai 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE17 0663**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 5 avril 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.004

---

**CE17 0664**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 12 avril 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.005

---

**CE17 0665**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser l'augmentation de la valeur de l'entente-cadre avec ESI Technologies inc. (CG15 0277) d'une somme additionnelle de 153 326,25 \$ taxes incluses, pour la fourniture de solutions de stockage d'entreprise, majorant ainsi le montant total de l'entente de 1 022 174,99 \$ à 1 175 501,24 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1175035004

---

**CE17 0666**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Complexe Enviro Progressive ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services d'un lieu d'enfouissement technique pour la disposition de boues déshydratées, granules, sable et autres résidus de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une période de trois ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 276 503,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15775 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1173438002

---

**CE17 0667**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec Teknion Roy et Breton inc. (CG13 0116), pour l'acquisition de mobilier de bureau, pour une période de 12 mois, soit du 30 avril 2018 au 29 avril 2019, sans frais supplémentaire;
- 2 - d'imputer ces dépenses mixtes de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1175085001

---

**CE17 0668**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à RDL Métal inc. (Atelier de soudure Rivière-du-Loup), seul soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et la livraison de batardeaux et leurs accessoires pour les structures de dérivation des intercepteurs nord et sud de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 244 342,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15909 et au tableau de prix joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1177526007

---

**CE17 0669**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour une période de soixante mois, avec deux possibilités de prolongation de douze mois chacune, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de lunettes de sécurité de type prescription et de services connexes;
- 2 - d'accorder à Centrale de facturation Groupe Regard Sécurité, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15894 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des diverses unités administratives, services centraux et arrondissements de la Ville, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1176133001

---

**CE17 0670**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 1 201 514,92 \$, taxes incluses, pour l'installation de caméras d'observation routière, de détecteurs véhiculaires et de capteur environnementaux, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Néoelect Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 766 514,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-64001;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1176848002

---

**CE17 0671**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la première prolongation de l'entente-cadre collective, pour une période de six mois, avec Transat Distribution Canada inc. (CE15 0969) pour l'organisation des voyages d'affaires effectués par le personnel de la Ville de Montréal;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1177487002

---

**CE17 0672**

Le maire, M. Denis Coderre, déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de 100 véhicules de patrouille de marque et modèle Dodge Charger, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 270 233,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16034 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1174922006

---

**CE17 0673**

Vu la résolution CA17 12057 du conseil d'arrondissement d'Anjou en date du 7 mars 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 28 250,17 \$, taxes incluses, pour le projet de réfection des infrastructures dans l'avenue du Curé-Clermont, entre les boulevards Louis-H.-La Fontaine et Joseph-Renaud, dans le cadre du contrat accordé à Les Excavations Payette ltée (CM15 0957), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 678 917,49 \$ à 2 707 167,66 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1162072006

---

**CE17 0674**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 329 202,99 \$, taxes incluses, pour des travaux de planage et revêtement bitumineux à divers endroits, dans les pistes cyclables de l'agglomération de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Aménagement De Sousa - 4042077 Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 256 602,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 334501 ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1167231060

---

**CE17 0675**

Vu la résolution CA17 19 0099 du conseil d'arrondissement de Lachine en date du 10 avril 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 822 099,43 \$, taxes incluses, représentant 76 % du coût total du contrat, pour des travaux de réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie, dans la 6<sup>e</sup> Avenue, entre les rues Provost et Victoria, dans l'arrondissement de Lachine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2- d'accorder à Les Excavations Payette ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 410 526,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1702;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1177436005

---

**CE17 0676**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 6 497 015,89 \$, taxes incluses, pour le réaménagement des terrains de tennis du parc Jeanne-Mance, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Les Excavations Super inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 187 634,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6854;
- 3 - d'autoriser, à la demande de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, un ajustement à leur base budgétaire à hauteur de 15 000 \$ pour une dépense annuelle et récurrente à compter de l'exercice 2019;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1176192001

---

**CE17 0677**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 449 885,19 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie, dans l'avenue Plamondon, de l'avenue Clanranald à l'avenue McLynn et dans l'avenue Appleton, de l'avenue Decelles au chemin Hudson, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Excavations Gilbert Théorêt inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 258 085,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 325101;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1177231027

---

**CE17 0678**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 6 455 728,04 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, dans les arrondissements de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et de Saint-Laurent (PCPR 2017), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à La compagnie Meloche inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 066 728,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 332309;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1177231029

---

**CE17 0679**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 324 167,52 \$, taxes incluses, représentant 81,54 % du coût total du contrat, pour la reconstruction d'égout unitaire, de conduite d'eau, de réfection de chaussée et le réaménagement de trottoirs, dans la rue Garnier, de la rue Rachel à la rue Marie-Anne, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Excavations Payette ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 433 255,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 315801;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1177231019

---

**CE17 0680**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 8 742 415,14 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Maurice-Richard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Groupe Unigesco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 487 781,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5886;



3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1170765003

---

**CE17 0681**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 5 442 164,26 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux inhérents à la modernisation des filtres de l'usine d'eau potable de Dorval, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Norclair inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 303 804,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10215;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1177343001

---

**CE17 0682**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 8 720 712,04 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection partielle de l'enveloppe et des systèmes électromécaniques du Quartier général du Service de la police de la Ville de Montréal dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Saint-Denis Thompson inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 927 920,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5843;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1173285001

---

**CE17 0683**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 320 518,62 \$, taxes incluses, pour le planage et la pose d'un nouveau revêtement bitumineux, la reconstruction de trottoirs, de bordures et d'îlots ainsi que la reconstruction de puits d'accès et de massifs sur le réseau de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal (CSEM), dans la rue Notre-Dame, de l'avenue Bourbonnière à l'avenue Letourneux, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Pavages Métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 985 137,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 303401;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1177231020

---

**CE17 0684**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 254 929,23 \$, taxes incluses, représentant 93,58 % du coût total du contrat, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la 13<sup>e</sup> Avenue et dans la rue Legendre, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Entreprises Ventec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 183 920,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 316501;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1177231023

---

**CE17 0685**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 7 981 106,56 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (PCPR 2017), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2- d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 561 106,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 332313;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1177231032

---

**CE17 0686**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 203 532,83 \$, taxes incluses, représentant 98,63 % du coût total du contrat, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie, dans l'avenue Souigny, la rue Desmarteau et l'avenue Dubuisson, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Excavations Payette ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 014 121,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 316301;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1177231030

---

**CE17 0687**

Attendu que le contrat octroyé à la firme Norgéreq ltée est terminé et qu'il y a un montant de contingence non utilisé;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser le transfert d'une somme de 390 685,53 \$, taxes incluses, du poste « dépenses contingentes » au poste « dépenses incidentes » dans le cadre du contrat accordé à Norgéreq ltée (CM12 0701) pour la mise aux normes de l'aréna Ahuntsic, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3- d'approuver le principe à l'effet que l'arrondissement de Ahuntsic-Cartierville s'engage à retourner les budgets non utilisés dans le projet de l'aréna Ahuntsic au programme de la Direction des sports afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1170765004

---

**CE17 0688**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Céga Électricité Multimédia inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'installation d'un réseau d'éclairage pour le Jardin des Premières Nations au Jardin botanique de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 434 180,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public JA-00097;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1176891001

---

**CE17 0689**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 640 348,33 \$, taxes incluses, pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et travaux correctifs aux casernes de pompiers n° 38, 56 et 64 situées au 14201, rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, au 230, boulevard Chèvremont, dans l'arrondissement de l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et au 3175, rue Remembrance, dans l'arrondissement de Lachine, respectivement, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Construction D.L.T. (2014) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 491 225,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5855;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1175350003

---

**CE17 0690**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 902 621,59 \$, taxes incluses, pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et travaux correctifs aux casernes de pompiers n° 8 , 15, 19 et 76 situées au 11371, rue Notre-Dame Est, à Montréal-Est; au 1255, rue de la Sucrierie, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, au 2000, avenue De Lorimier, dans l'arrondissement de Ville-Marie et au 19, rue Stanton, à Westmount, respectivement, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 843 571,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5874;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1175350002

---

**CE17 0691**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 4 906 797,99 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation, dans le boulevard Langelier, de la rue Bélanger à la rue Jean-Talon, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 148 267,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 307801;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1177231026

---

**CE17 0692**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 866 988,63 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie, dans le boulevard du Mont-Royal, de la rue Maplewood au boulevard du Mont-Royal et des travaux d'égout dans le boulevard du Mont-Royal, de la limite de l'arrondissement à la rue Claude-Champagne, dans l'arrondissement d'Outremont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Pavage d'Amour inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 546 988,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 284501;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1177231031

---

**CE17 0693**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 6 548 290,61 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, de Montréal-Nord, de Rivière-des-Prairies–Pointe-Aux-Trembles et d'Anjou (PRCPR 2017), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Demix Construction une division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 169 290,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 334701;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1177231034

---

**CE17 0694**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure 2 ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la mise en oeuvre du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents;
- 2 - d'approuver les projets de convention par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15707 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

<b>Firme</b>	<b>Montant maximal</b>
CIMA+ S.E.N.C	2 169 664,48 \$
Les Consultants S.M. inc.	1 559 118,49 \$

- 3 - d'imputer cette dépense à même les budgets de la Direction des transports, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1176848001

---

**CE17 0695**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver deux projets de convention par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels en ingénierie pour travaux divers dans les usines de production d'eau potable, pour les contrats et les sommes maximales inscrits à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15793 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention;

Stantec Experts-conseils ltée	Contrat 1	3 842 018,98 \$
CIMA+s.e.n.c.	Contrat 2	3 093 977,25 \$

- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1176279001

---

**CE17 0696**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 943 767,51 \$, taxes incluses, pour le réaménagement de l'édifice Lucien-Saulnier, situé au 85-155, rue Notre-Dame Est, en prévision du déménagement des effectifs de l'hôtel de ville pendant les travaux de la phase 2 du projet de restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Beaupré Michaud et Associés Architectes, Martin Roy et associés et NCK inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 857 970,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15718 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1177619001

---

**CE17 0697**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la firme ABB inc., fournisseur unique, pour le service d'entretien du système MOD300 avec 800xA (SICOS) de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2017 au 31 mai 2020, pour la somme maximale de 1 597 823,56 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 3 mars 2017;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1177526005

---

**CE17 0698**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 527 929,82 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'un suivi ichtyologique des effets de la mise en service de l'unité de désinfection à l'ozone à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte ;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Aecom Consultants inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 479 936,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15919 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer la convention de services professionnels pour et au nom de la Ville et tout document y donnant suite;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1177526009

---

**CE17 0699**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministère, du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal (CG16 0194), afin de prolonger de six mois ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4,5 M\$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 30 septembre 2017;



- 2 - d'approuver la proposition de répartition budgétaire de l'enveloppe de 4,5 M\$, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel;
- 3 - d'autoriser la réception d'un soutien financier de 4,5 M\$ provenant du MTESS;
- 4 - d'autoriser le directeur général de la Ville de Montréal à signer ce projet d'entente pour et au nom de la Ville;
- 5 - de mandater le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) pour assurer la coordination, le suivi et la mise en œuvre de ce projet d'entente;
- 6 - d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1174910001

---

#### **CE17 0700**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet d'entente 2015-2020 relative au Fonds de développement des territoires à intervenir entre la Ville de Montréal et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1175175003

---

#### **CE17 0701**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- d'édicter, en vertu de l'article 120 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017), (16-065), l'ordonnance numéro 4 jointe au présent dossier décisionnel permettant l'accès gratuit au Planétarium Rio Tinto Alcan pour la réalisation d'une programmation spéciale dans le cadre de l'éclipse partielle de soleil du 21 août 2017;

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accepter une somme totale de 30 000 \$, dont 10 000 \$ en provenance de l'Association des médecins ophtalmologistes du Québec, 10 000 \$ en provenance de l'Ordre des optométristes du Québec et 10 000 \$ en provenance de l'Ordre des opticiens d'ordonnance du Québec pour la réalisation d'une programmation spéciale au Planétarium Rio Tinto Alcan dans le cadre de l'éclipse partielle de soleil du 21 août 2017;
- 2- d'approuver les projets d'entente de commandite entre la Ville et ces organismes;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de dépenses de 21 690 \$, couvert par les commandites, pour permettre la réalisation de la programmation spéciale au Planétarium Rio Tinto Alcan dans le cadre de l'éclipse partielle de soleil du 21 août 2017;
- 4- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1176157003

---

**CE17 0702**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et M. Alejandro Bertolo, artiste en arts visuels, pour la présentation, pour une deuxième année, de ses oeuvres dans le cadre d'une exposition temporaire intitulée « Dessiner l'espace - Paravents d'Alejandro Bertolo », du 15 mai au 31 octobre 2017, au Pavillon japonais du Jardin botanique de Montréal, pour une somme maximale de 600 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1177229002

---

**CE17 0703**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le renouvellement d'un bail par lequel la Ville loue à la Société Telus Communications, à des fins de télécommunication, un terrain d'une superficie approximative de 525 mètres carrés, connu comme étant le site du dépôt à neige, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, situé au sud du boulevard Gouin et à l'ouest de l'avenue du Château-Pierrefonds, constitué du lot 5 042 357 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une durée de 5 ans, soit du 1<sup>er</sup> décembre 2017 jusqu'au 30 novembre 2022, pour la somme de 131 915 \$, plus les taxes applicables;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1160515003

---

**CE17 0704**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 1 412 799 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-29 Montréal-Nord, joint au présent dossier décisionnel;

- 2- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 1 412 856 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation P-32 Montréal-Nord, joint au présent dossier décisionnel;
- 3- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 1 412 857 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation P-36 Montréal-Nord, joint au présent dossier décisionnel;
- 4- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 1 414 363 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-30 Montréal-Nord, joint au présent dossier décisionnel;
- 5- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 1 414 362 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation P-31 Montréal-Nord, joint au présent dossier décisionnel;
- 6- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 1 412 979 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-35 Montréal-Nord, joint au présent dossier décisionnel;
- 7- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, de deux (2) parties du lot 3 001 342 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, de deux (2) servitudes temporaires de construction sur des parties de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 à 4 du plan d'expropriation P-37 Montréal-Nord joint au présent dossier décisionnel;
- 8- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 1 414 102 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation P-33 Montréal-Nord, joint au présent dossier décisionnel, le tout conditionnellement à l'autorisation du gouvernement conformément à l'article 571 de la *Loi sur les cités et villes* (LCV);
- 9- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 4 711 805 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation P-34 Montréal-Nord, joint au présent dossier décisionnel, le tout conditionnellement à l'autorisation du gouvernement conformément à l'article 571 de la LCV;
- 10- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 2 212 484 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation P-140 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 11- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 2 217 294 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation P-141 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 12- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 2 213 438 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation P-142 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;

- 13- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 2 213 508 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation P-145 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 14- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie d'une partie du lot 2 213 727 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-149 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel.
- 15- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 2 214 579 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation P-143 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 16- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie d'une partie du lot 2 217 296 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-150 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 17- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 2 214 753 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation P-148 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 18- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 2 217 640 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-144 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 19- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 2 217 040 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-151 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 20- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 2 217 043 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation P-146 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 21- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 2 217 044 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-147 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 22- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie d'une partie du lot 4 547 836 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-75 Rosemont, joint au présent dossier décisionnel, le tout conditionnellement à l'autorisation du gouvernement conformément à l'article 571 de la LCV;
- 23- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie d'une partie du lot 1 881 758 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-76 Rosemont, joint au présent dossier décisionnel;
- 24- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 1 881 887 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-78 Rosemont, joint au présent dossier décisionnel;

- 25- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 2 310 903 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation P-77 Rosemont, joint au présent dossier décisionnel;
- 26- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toute procédure requise à cette fin;
- 27- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et le chef de la Division de la géomatique à signer les documents cadastraux pour et au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant;
- 28- d'abroger la résolution CM16 0758 par laquelle le conseil a décrété l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, de 15 servitudes temporaires essentiellement pour l'installation d'un réseau électrique souterrain de la Commission des services électriques de Montréal, situées du côté ouest du boulevard Pie-IX, entre la 56e Rue et la rue Jean-Rivard, sur le boulevard Pie-IX;
- 29- d'autoriser une dépense maximale de 1 163 040,78 \$, taxes incluses, pour ces acquisitions;
- 30- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1177310002

---

#### **CE17 0705**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 560 000 \$ au Musée des beaux-arts de Montréal afin de réaliser son projet de renforcement des plates-formes numériques dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1177233002

---

#### **CE17 0706**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 11 000 \$, non taxable, pour la participation des employés de la Ville de Montréal au Grand Défi Pierre Lavoie;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1177304001

---

**CE17 0707**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 7 385 600 \$ en 2017, de 8 130 600 \$ en 2018 et de 8 380 600 \$ en 2019 à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour l'exploitation d'un musée dans les immeubles situés au 350, Place Royale, au 150, rue Saint-Paul Ouest ainsi qu'aux 165, 173 et 214, Place d'Youville, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019;
- 3- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire dans les chapitres pour la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour un montant de 745 000 \$, à compter de 2018 et 250 000 \$, à compter de 2019;
- 4- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1167233006

---

**CE17 0708**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 1 225 700 \$ au Centre canadien d'architecture afin de réaliser le projet d'édifice virtuel : CCA II dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1167233007

---

**CE17 0709**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant 1 726 500,90 \$ pour les années 2017, 2018 et 2019 aux organismes ci-après désignés pour les montant inscrits en regard de chacun d'eux :

<b>Nom de l'organisme</b>	<b>Contribution annuelle 2014-2016</b>	<b>Contribution financière totale</b>	<b>Contribution financière annuelle</b>
Club de tir à l'arc de Montréal	15 004 \$	67 517,49 \$	<b>22 505,83 \$</b>
Club d'escrime « Fleuret d'argent »	12 430 \$	35 424,60 \$	<b>11 808,20 \$</b>
Le Club Gymnix inc.	76 875 \$	233 911,14 \$	<b>77 970,38 \$</b>
Club d'haltérophilie de Montréal	18 006 \$	51 317,19 \$	<b>17 105,73 \$</b>
Club de haute performance Montréal-Olympique inc.	13 800 \$	41 400,00 \$	<b>13 800,00 \$</b>
Club d'athlétisme Montréal- International	3 000 \$	11 563,41 \$	<b>3 854,48 \$</b>
Club d'athlétisme Fleur de Lys	3 590 \$	11 997,87 \$	<b>3 999,29 \$</b>
Club de lutte Inter - Concordia (C.L.I.C.)	8 650 \$	38 926,23 \$	<b>12 975,41 \$</b>
Club de judo métropolitain	12 737 \$	57 315,72 \$	<b>19 105,24 \$</b>
Club de tennis de table Prestige de Montréal	25 386 \$	91 341,90 \$	<b>30 447,30 \$</b>
Boxemontreal.com	6 675 \$	30 038,88 \$	<b>10 012,96 \$</b>
Club aquatique CAMO Montréal (natation)	86 140 \$	285 584,10 \$	<b>95 194,70 \$</b>
Club aquatique CAMO Montréal (water-polo)	53 854 \$	161 562,72 \$	<b>53 854,24 \$</b>
Club de plongeon CAMO Montréal	62 419 \$	194 777,88 \$	<b>64 925,96 \$</b>
Club de nage synchronisée Montréal Synchro	64 241 \$	192 721,74 \$	<b>64 240,58 \$</b>
Club d'aviron de Montréal	7 500 \$	22 500,00 \$	<b>7 500,00 \$</b>
Sports Montréal	60 700 \$	182 100,00 \$	<b>60 700,00 \$</b>
Club 50 ans + de Claude- Robillard	5 500 \$	16 500,00 \$	<b>5 500,00 \$</b>
<b>Total</b>	<b>546 743 \$</b>	<b>1 726 500,90 \$</b>	<b>575 500,30 \$</b>

- 2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'autoriser un virement budgétaire de 40 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la diversité sociale et des sports;
- 4 - d'ajuster la base budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports à hauteur de 40 000 \$ pour les exercices 2018 et 2019;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

**CE17 0710**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la tenue de l'événement « Un Tour la Nuit » le 2 juin 2017, de 19 h 30 à 24 h dans le cadre du Festival Go vélo Montréal;
- 2 - d'autoriser, selon le parcours et l'horaire des passages joints au dossier décisionnel, la fermeture des rues dans les arrondissements du Plateau Mont-Royal, de Ville-Marie et du Sud-Ouest.

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet de protocole de soutien technique avec Vélo Québec Événements pour la tenue de l'événement « Un Tour la Nuit » le 2 juin 2017, de 19 h 30 à 24 h dans le cadre du Festival Go vélo Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1167195007

---

**CE17 0711**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la tenue de l'événement « Tour de l'Île » le 4 juin 2017, de 8 h 30 à 16 h 30, dans le cadre du Festival Go vélo Montréal;
- 2 - d'autoriser, selon le parcours et l'horaire des passages joints au dossier décisionnel, la fermeture des rues dans les arrondissements Le Plateau-Mont-Royal, de Rosemont–La Petite-Patrie, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, du Sud-Ouest, de LaSalle, de Verdun et de Ville-Marie.

de recommander au conseil d'agglomération:

d'approuver le projet de protocole de soutien technique avec Vélo Québec Événements pour la tenue de l'événement « Tour de l'Île » le 4 juin 2017, de 8 h 30 à 16 h 30, dans le cadre du Festival Go vélo Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1167195008

---

**CE17 0712**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 195 000 \$ aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2017, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018);



<u>Organisme</u>	<u>Projet</u>	<u>Montant</u>
Les YMCA du Québec	« Alternative Suspension »	25 000 \$
CyberCap	« TransiTIon - Intégration socioprofessionnelle de jeunes décrocheurs par le multimédia »	50 000 \$
Fondation Acrovive	« AcroAdo - Franchir les obstacles! Édition 2017 »	25 000 \$
Équipe R.D.P	« Jeunes Montréalais Engagés »	25 000 \$
Pour 3 points	« De coach sportif à coach de vie »	25 000 \$
Services horticoles, Les Pousses Urbaines	« Cultive ton avenir ! »	40 000 \$
Forum jeunesse de Saint-Michel	« Passeport Bénévole vers l'emploi »	5 000 \$

2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versements de ces soutiens financiers;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1176368002

---

#### **CE17 0713**

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à l'organisme à but non lucratif Alternatives, Réseau d'action et de communication pour le développement international, dans le cadre de l'édition 2017 de Cultiver Montréal, qui se tiendra du 6 au 27 mai 2017 dans les quartiers de Montréal;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.050 1175360001

---

#### **CE17 0714**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 296 750 \$ provenant du budget de fonctionnement, aux organismes désignés ci-après pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux pour la réalisation de murales, dans le cadre du Programme d'art mural - volet 2;

Nom de l'organisme	Artiste principal	Nom du projet	Arrondissement	BUDGET			
				Service de la concertation des arrondissements	Arrondis- sement	Budget global	Proportion du budget global
<b>Arrondissement Ville-Marie</b>							
Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale	Benny Wilding / FIVE 8 / Earth Crusher / A'Shop	Projets d'art mural dans Peter-McGill	Ville-Marie	17 725,00 \$	17 725,00 \$	35 450,00 \$	50,0%
MU	Gene Pendon, Omen, Kevin Ledo, Dan Buller et al.	Hommage aux bâtisseurs culturels - Arts de la scène et télévision	Ville-Marie	30 500,00 \$	30 500,00 \$	75 000,00 \$	40,7%
A'Shop OBNL	Fluke / A'Shop	Hommage Bad News Brown	Ville-Marie	5 910,00 \$	5 910,00 \$	11 820,00 \$	50,0%
<b>Total des contributions octroyées</b>				<b>54 135,00 \$</b>	<b>54 135,00 \$</b>	<b>122 270,00 \$</b>	<b>44,3%</b>
<b>Autres arrondissements</b>							
La Table de Quartier Hochelaga-Maisonneuve	Zek / A'Shop	Murale Lien vert	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	25 900,00 \$	0,00 \$	48 400,00 \$	53,5%
Y'a QuelQu'un l'aut'bord du mur	Benny Wilding / A'Shop	Ruelle verte Darling-Saint-Germain	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	10 750,00 \$	0,00 \$	17 175,00 \$	62,6%
Prévention du crime Ahuntsic-Cartierville	Olivier Bonnard	Projet murale Gouin ouest	Ahuntsic-Cartierville	22 000,00 \$	10 000,00 \$	33 000,00 \$	66,7%
Coalition de la Petite-Bourgogne	Jasmin Guérard-Aïe et Simon Bachand	Communauté en action	Le Sud-Ouest	17 590,00 \$	0,00 \$	26 870,00 \$	65,5%
École Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours	Monk-e / A'Shop	Murale NDPS	Le Sud-Ouest	20 100,00 \$	1 000,00 \$	30 550,00 \$	65,8%
Société de développement environnemental de Rosemont	Artistes variés	Ruelles 100 dessus dessous	Rosemont-La Petite-Patrie	27 035,00 \$	1 200,00 \$	48 065,00 \$	56,2%
Société de développement environnemental de Rosemont	Dodo Ose / A'Shop	La jeunesse s'engage	Rosemont-La Petite-Patrie	18 900,00 \$	500,00 \$	28 682,25 \$	65,9%
Maison des Jeunes l'Escalier de Lachine	Jasmin Guérard-Aïe et Simon Bachand	«Empress» sur la Dame	Lachine	31 165,00 \$	13 531,04 \$	50 196,26 \$	62,1%
A'Shop OBNL	Anh One et Benny Wilding / A'Shop	Murale de Verdun	Verdun	17 450,00 \$	15 000,00 \$	33 950,00 \$	51,4%
MU	Jason Botkin	Parc Joannette	Verdun	17 125,00 \$	15 000,00 \$	44 125,00 \$	38,8%
Vivre Saint-Michel en santé	Fluke / A'Shop	Révois Saint-Michel, d'une carrière à l'autre	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	34 600,00 \$	0,00 \$	51 780,00 \$	66,8%
<b>Sous-total autres arrondissements</b>				<b>242 615,00 \$</b>	<b>56 231,04 \$</b>	<b>412 793,51 \$</b>	<b>58,8%</b>
<b>Total des contributions octroyées</b>				<b>296 750,00 \$</b>	<b>110 366,04 \$</b>	<b>535 063,51 \$</b>	<b>55,5%</b>

2- d'approuver les projets de convention entre la Ville et chacun des organismes suivants, soit la Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation de Montréal, MU, 9267662 Canada Associations (A'Shop OBNL), La Table de Quartier Hochelaga-Maisonneuve, Y'a QuelQu'un l'aut'bord du mur, Prévention du crime Ahuntsic-Cartierville, Coalition de la Petite-Bourgogne / Quartier en santé, École Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours, Société de développement environnemental de Rosemont, Maison des Jeunes l'Escalier de Lachine, Vivre Saint-Michel en santé;

3- d'autoriser la directrice du Service de la concertation des arrondissements à les signer pour et au nom de la Ville de Montréal;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.051 1175086002

## CE17 0715

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 430 000 \$ à l'organisme à but non lucratif Triathlon International de Montréal pour la réalisation d'une étape de la Série mondiale de triathlon (WTS) de l'ITU 2017 à Montréal;
- 2 - d'accorder un soutien en biens et services d'une valeur totale et maximale de 125 000 \$ pour soutenir la réalisation de l'événement;
- 3 - d'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville et Triathlon International de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier et du soutien en biens et services;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.052 1176641002

---

**CE17 0716**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ à Phi Muse inc. afin d'acquérir les équipements nécessaires à la réalisation de la troisième édition de l'exposition internationale à contenu numérique *Sensory Stories* dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.053 1177233005

---

**CE17 0717**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent d'un maximum de 375 000 \$ à Fusion Jeunesse, soit 150 000 \$ en 2017, 125 000 \$ en 2018 et 100 000 \$ en 2019;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - d'autoriser un virement de crédit de 150 000 \$ en provenance des dépenses contingentes pour répondre aux besoins financiers de l'année 2017;
- 5 - d'ajuster la base budgétaire du Service du développement économique pour les années 2018 et 2019 conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.054 1176352002

---

**CE17 0718**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 450 000 \$ à l'organisme Montréal en Histoires pour supporter les coûts d'opération de l'événement Cité Mémoire en 2017;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser un virement budgétaire de 450 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la culture;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.055 1171103002

---

**CE17 0719**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec afin de réaliser son mandat de promotion pour l'année 2017;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir effectué le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.056 1176307001

---

**CE17 0720**

Vu la résolution CA17 29 0109 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro en date du 3 avril 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de résilier le contrat accordé à Construction Bau-Val inc. (CM16 0596), pour des travaux de construction d'un égout sanitaire (entre la station de pompage située au 10402, rue du Belvédère et la 3<sup>e</sup> Avenue Nord), remplacement d'un égout sanitaire (entre la 6<sup>e</sup> Avenue et la 8<sup>e</sup> Avenue) et travaux connexes sur le boulevard Gouin Ouest, accordé à la suite de l'appel d'offres public ST-16-06.

Adopté à l'unanimité.

20.057 1176765005

---

**CE17 0721**

Vu la résolution CA17 090042 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en date du 13 mars 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de consentir à ce que la Ville de Montréal cautionne un emprunt de 99 500 \$ contracté par la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury pour réaliser le projet « Courtepointe » visant à valoriser le domaine public de la Promenade Fleury par le design et d'approuver le projet de garantie à intervenir entre la Ville, la Caisse Desjardins d'Ahuntsic et la Société de développement commerciale S.I.D.A.C. La Promenade Fleury, à cet effet;
- 2- de constituer pour l'arrondissement une réserve équivalente au montant du financement pour toute la durée du contrat afin de garantir le paiement de ce contrat en cas de défaut de l'emprunteur;
- 3- d'affecter un montant de 99 500 \$ à même les surplus de l'arrondissement afin de constituer ladite réserve.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1171388002

---

**CE17 0722**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de demander à la ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de combler quatre postes à la cour municipale de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1175304001

---

**CE17 0723**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver les modifications au projet de legs de l'arrondissement Le Sud-Ouest dans le cadre du 375<sup>e</sup> anniversaire de la Ville de Montréal et les conditions s'y rattachant.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1175086003

---

**CE17 0724**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le Service de la culture à tenir un concours québécois par avis public pour l'acquisition d'une oeuvre d'art public dans le cadre du projet de réhabilitation de la jetée Alexandra dans le Vieux-Port de Montréal;
- 2 - d'autoriser une dépense de 30 000 \$, taxes incluses, pour la tenue du concours menant à l'acquisition de l'oeuvre d'art;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1170552002

---

**CE17 0725**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de nommer, pour une période de 3 ans, les personnes suivantes à titre de commissaires supplémentaires à l'Office de consultation publique de Montréal :
  - Mme Priscilla Ananian;
  - M. Bruno-Serge Boucher;
  - M. Christian Giguère;
  - M. Danielle Sauvage;
  - M. Jean-François Thuot.
- 2- de fixer leur rémunération à 550 \$ par jour pour les commissaires et à 750 \$ par jour pour le commissaire désigné comme président d'une consultation, sous réserve de l'adoption, le cas échéant, d'un règlement adopté en vertu de l'article 79 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1171079002

---

**CE17 0726**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la Ville de Montréal à s'associer à titre de partenaire principal aux 96<sup>e</sup> assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront à Montréal les 4 et 5 mai 2017, pour une somme de 39 600 \$;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1174784005

---

**CE17 0727**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser, pour l'année 2017, un virement budgétaire totalisant 1 802 600 \$ en provenance du budget régulier pour le développement des infrastructures socio-culturelles et sportives vers l'arrondissement de Saint-Laurent pour le nouveau Complexe sportif;
- 2- d'autoriser un budget récurrent pour l'année complète aux calculs de la réforme du financement des arrondissements pour cette nouvelle installation à compter de 2018;
- 3- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1174815001

---

**CE17 0728**

Il est

RÉSOLU :

de ratifier le dépôt par la Direction des affaires civiles de la déclaration d'appel de la décision rendue le 18 avril 2017 par la Cour supérieure dans l'affaire de la faillite de Société de vélo en libre service, Litwin Boyadjian inc., syndic à la faillite c. Ville de Montréal - Cour supérieure : 500-11-045951-148.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1177398001

---

**CE17 0729**

Il est

RÉSOLU :

de mandater la Direction des affaires civiles du Service des affaires juridiques à présenter une demande de reconnaissance du statut de participant pour le Service de police de la Ville de Montréal à la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1172647002

---

**CE17 0730**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter une somme de 85 000 \$ en provenance de la Fondation Espace pour la vie pour la réalisation de la première station du Parcours des phytotechnologies au Jardin botanique (station des marais purificateurs);
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1170348001

---

**CE17 0731**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination des personnes suivantes, à titre de récipiendaires 2017 de l'Ordre de Montréal :

- Madame Alanis Obomsawin, commandeure;
- Madame Jacqueline Desmarais, commandeure;
- Madame Sheila Kussner, commandeure;
  
- Monsieur Dany Laferrière, officier;
- Monsieur Yannick Nézet-Séguin, officier;
- Madame Françoise Sullivan, officière;
- Monsieur Dinu Bumbaru, officier;
- Monsieur A Karel Velan, officier;
- Monsieur Jean Davignon, officier;
  
- Madame Manon Barbeau, chevalière;
- Monsieur Michel de la Chenelière, chevalier;
- Madame Michelle Dawson, chevalière;
- Monsieur Ashok Vijh, chevalier;
- Madame Joanne Burgess, chevalière;
- Monsieur Yvan Allaire, chevalier;
- Madame France Labelle, chevalière;
- Monsieur Pierre Côté, chevalier.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1170942002

---



**CE17 0732**

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 18 du Règlement sur les services de collecte (16-049), les 19 ordonnances modifiant les ordonnances sur les services de collecte de matières résiduelles sur le territoire des 5 arrondissements concernés (Ahuntsic-Cartierville, Anjou, Plateau-Mont-Royal, Montréal-Nord et Verdun) par des changements au niveau des services de collecte, lesquelles sont jointes au présent dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1176717001

---

**CE17 0733**

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 4 du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 15-082), l'ordonnance numéro 4 jointe au présent dossier décisionnel, afin de désigner le secteur « Quartier Latin ».

Adopté à l'unanimité.

40.003 1176352003

---

**CE17 0734**

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 4 du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal-Artère en chantier) (RCG 15-083), l'ordonnance numéro 4 jointe au présent dossier décisionnel, afin de désigner le secteur « rue Notre-Dame Ouest ».

Adopté à l'unanimité.

40.004 1176352005

---

**CE17 0735**

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) », afin d'établir un processus efficace de financement des compensations remises aux adjudicataires, à la suite d'annulations d'appels d'offres publics, avec le budget corporatif « Dépenses communes ».

Adopté à l'unanimité.

40.005 1172739001

*Règlement RCE 17-002*

---

**CE17 0736**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1171361002

**CE17 0737**

Vu la résolution CA17 25 0106 du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en date du 3 avril 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), relatif à la densité de constructions dans la zone 11-T5 (Mégastructures au sud de la rue Saint-Viateur-Est).

Adopté à l'unanimité.

40.007 1176652001

---

**CE17 0738**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1177215001

---

**CE17 0739**

Vu la résolution CA17 16 0099 du conseil d'arrondissement d'Outremont en date du 6 mars 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'amendement au bail entre la Ville de Montréal (arrondissement d'Outremont) et Communauto inc. afin d'ajouter quatre emplacements de stationnement dans l'arrondissement d'Outremont, à savoir :
  - un espace dans le stationnement hors rue numéro 6 localisé au sud de l'avenue Van Horne, près de l'avenue Querbes, passant de 1 à 2 espaces réservés à Communauto à cet endroit;
  - deux espaces dans le stationnement hors rue numéro 12 localisé au nord de l'avenue Édouard-Charles, entre l'avenue Querbes et la rue Hutchison, passant d'aucun à 2 espaces réservés à Communauto à cet endroit;
  - un espace dans le stationnement hors rue numéro 15 localisé au nord de l'avenue Laurier, entre les avenues de l'Épée et Querbes, passant de 1 à 2 espaces réservés à Communauto à cet endroit.
- 2- d'autoriser le directeur de l'arrondissement d'Outremont à signer cet amendement au bail pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1165069012

---

**CE17 0740**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 23 450 000 \$ pour le financement d'acquisitions immobilières stratégiques », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1175950001

---

**CE17 0741**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 350 000 \$ pour financer la réalisation d'une oeuvre d'art public à être installée sur la jetée Alexandra », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1170552004

---

**CE17 0742**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 950 000 \$ afin de financer les travaux de réalisation du projet expérimental de toiture végétalisée sur l'édifice Louis-Charland », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1176688006

---

**CE17 0743**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « parc Sarah-Maxwell » le parc connu par l'appellation usuelle « parc Dézéry-Lafontaine » et constitué du lot 3 635 882 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Adopté à l'unanimité.

40.013 1174521011

---

**CE17 0744**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer la place des Aiguilleurs, située à l'extrémité ouest de la rue Smith et constituée du lot numéro 2 296 270 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

40.014 1174521014

---

**CE17 0745**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de renommer « rue Marie-Morin » la partie de la rue Saint-Dizier située au nord-ouest de la rue Saint-Paul Ouest et constituée des lots numéros 1 182 676 et 1 285 688 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

40.015 1164521010

---

**CE17 0746**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de monsieur Richard Liebmann à titre de directeur-adjoint - Prévention et planification au Service de sécurité incendie de Montréal, dans la classe salariale FM12 (132 957 \$ - 166 199 \$ - 199 440 \$) à compter du 3 mai 2017, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 2 des Conditions et avantages des cadres.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1177520003

---

**CE17 0747**

Vu la résolution CA17 19 0118 du conseil d'arrondissement de Lachine en date du 10 avril 2017;

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport annuel 2016 du Musée de Lachine.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1176759003

---

**CE17 0748**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal, le rapport annuel 2016 de l'Office de consultation publique de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1171079003

---

**Levée de la séance à 9 h 46**

70.001

---

Les résolutions CE17 0660 à CE17 0748 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Anie Samson  
Vice-présidente du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville